

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Clisson, à la salle du Perron, sous la présidence de Monsieur Xavier Bonnet, Président du CCAS.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mmes Sonia Sanchez, Patricia Mary, Séverine Blanloeil, Blandine Elain, M. Christian Peulvey, Mmes Françoise Clénet, Marie-Claude Bailliard, M. Jean-Luc Wemaere, Mmes Nicole Cléro, Claudine Liard, Sophie Piveteau-Aussant, Ghislaine Rousset-Rigolier.

Étaient absents excusés :

M. Claude Petit (*procuration à M. Christian Peulvey*), M. Daniel Cevaer (*procuration à M. Xavier Bonnet*).

Étaient absents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Catherine Cormerais.

Assistaient également :

M. Druelle et Mmes Le Borgne, Bargeolle et Meillerais au titre des services.

Secrétaire de séance : Mme Sonia Sanchez.

Date de la convocation : 23 février 2023.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : 13	Excusés : 2	Absents : 2	Votants : 15
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Convention de partenariat entre le service d'aide à domicile et une kinésithérapeute**

Monsieur le Président rappelle que,

Les personnels du service d'aide à domicile sont régulièrement confrontés à des situations de plus en plus difficiles dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées (accroissement de la longévité, perte d'autonomie et dépendance liée ou non à des pathologies du vieillissement). Ces situations nécessitent de prendre soin et de prévenir les pathologies musculosquelettiques fréquentes pour ces professionnelles qui travaillent à domicile et ne sont pas toujours équipées. Aussi des cours de Pilates seront dispensés par une kinésithérapeute, professeure de Pilates, exerçant sur Clisson.

Celle-ci aura pour mission principale le renforcement musculaire profond, visant à améliorer la souplesse, la force, la coordination et l'apprentissage de la bonne posture afin notamment de préserver le dos et les épaules continuellement sollicités.

Cette mission s'exécutera à raison d'une heure par mois, à l'exclusion des mois de juillet et août, pour cause de congés. Le coût horaire est fixé à 62,50 euros TTC.

Il est proposé de signer cette convention de partenariat avec Madame DAOUDAL Caroline, kinésithérapeute et professeure de Pilates diplômée.

Après avoir entendu cet exposé,

VU le projet de convention proposé,

CONSIDERANT la nécessité pour le service d'aide à domicile de s'adjoindre les compétences d'une kinésithérapeute diplômée,

**Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'engager un partenariat avec une kinésithérapeute et enseignante de Pilates diplômée, Madame DAOUDAL Caroline,

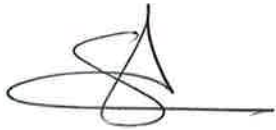
SPECIFIE que l'intervention débute à compter de la signature de ladite convention pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, de manière tacite, dans la limite de trois ans,

PRECISE que le tarif du service est fixé à 62,50 euros TTC par heure,

MANDATE Monsieur le Président, à défaut, Madame la Vice-présidente, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération, et notamment la convention,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Sonia Sanchez
Secrétaire de séance



Xavier Bonnet
Président



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

03 MARS 2023

- son affichage le

09 MARS 2023

Accusé de réception en préfecture
044-264401555-20230227-DEL-230205-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.